

*Bulletin d'information de la Commune de
JARJAYES
1^{er} trimestre 2018*

Le Petit Journal

De nouveaux locaux pour la mairie afin de mieux vous accueillir !



Depuis maintenant presque 2 mois et après de nombreuses semaines de travaux, les nouveaux locaux de la mairie situés au rez-de-chaussée du bâtiment, sont désormais accessibles à tous.

Une inauguration officielle aura lieu

**Vendredi 13 avril 2018
à partir de 17 h 30.**

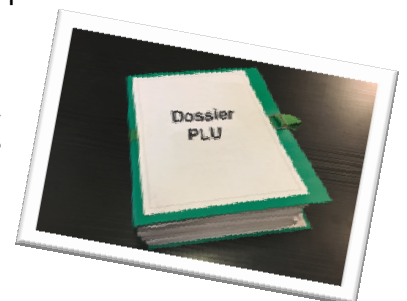
Vous êtes tous très cordialement invités à participer à cette cérémonie et au verre de l'amitié qui suivra.

Nous vous attendons nombreux !

PLU

Après la réunion publique qui s'est tenue le 6 octobre dernier en présence d'une cinquantaine de personnes, la municipalité et l'Atelier Chado continuent à travailler sur le dossier du PLU et en particulier sur les différents zonages et la réglementation des zones.

Une 2^{ème} réunion avec les Personnes Publiques Associées (Préfecture, Conseil Départemental, SCOT, Chambre de Métiers) a eu lieu le 14 mars dernier. La mairie est désormais en attente de leurs potentielles remarques ou observations afin d'adapter au mieux notre PLU.



Cérémonie du 11 novembre



Photos souvenir de la cérémonie du 11 novembre 2017.

Repas des aînés



Bravant la belle couche de neige fraîchement tombée, de nombreux aînés de Jarjayes ont répondu présents à l'invitation de la mairie pour le traditionnel repas des aînés le 10 décembre dernier.

Bien que notre prestataire chargé de l'animation avec ses orgues de Barbarie nous ait fait faux bond, tous les invités ont pu se régaler avec le délicieux repas servi par la société Giraud Moine d'Orcières dans une ambiance très simple et conviviale.

Vœux 2018

Le 5 janvier dernier a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux.

Christelle Maechler a profité de cet instant de convivialité pour faire un bilan des différents projets et dossiers gérés par la municipalité mais également pour remercier toutes les personnes qui

s'investissent tout au long de l'année pour pérenniser la qualité de vie de notre village.

Toutes les personnes présentes ont ensuite pu se retrouver autour d'un verre de cidre et déguster les traditionnelles galettes et brioches des rois.



Naturalisation française



En décembre dernier, lors d'une cérémonie officielle dans les salons de la Préfecture, l'ancien Préfet des Hautes-Alpes, M. Philippe COURT, a remis officiellement le décret de nationalité française à Sally GUILLAUME.

Résidant depuis de nombreuses années à Jarjayes, Sally pourra désormais prendre part aux différents scrutins nationaux.

Des nouvelles de l'école Pierre-Bossy

Le jeudi 11 janvier 2018, les élèves de CM1-CM2 de l'école de Jarjayes ont passé le permis Internet. Ce diplôme est validé dans le cadre de la prévention Internet.

Ils s'étaient entraînés avec l'aide de la Chef Christel Pelaez de la gendarmerie de La Saulce.

Madame le Maire a remis les diplômes à tous les élèves.

Les jeunes Jarjayais sont désormais plus prudents quand ils vont sur Internet.

Article rédigé par les élèves.



Bibliothèque

La bibliothèque de Jarjayes est un service hébergé dans les locaux de la mairie, qui fonctionne grâce au budget communal ce qui a permis notamment l'achat de mobilier et matériel informatique. Elle fonctionne sous l'égide de la Bibliothèque Départementale de Prêt, avec l'aide efficace et la compétence d'une équipe de bénévoles qui vous propose régulièrement différentes animations et vous présente dans Le Petit Journal ces différentes activités.

Des nouvelles de la Bibliothèque :

A la demande et en accord avec les nouvelles orientations préconisées par la BDP et le Ministère de la Culture afin de développer un espace d'accueil culturel et convivial dans les bibliothèques, l'équipe de bénévoles vous propose :

- Un atelier créatif gratuit "livres pliés" le samedi 26 mai pour adultes et enfants à partir de 10 ans,
- Une rencontre-goûter ouverte à tous et à toutes afin de partager un moment d'amitiés et d'échanges, mardi 12 juin à 15 h,

- A l'initiative d'un habitant, un projet de fleurissement du village avec fleurs, plantes aromatiques, va être développé,
- Et enfin des rencontres de non-lecteurs et lectrices avec échanges de graines, de recettes, de conseils autour d'un café, vont être mises en place.

Le mardi 20 Février dernier, l'équipe de la bibliothèque vous a proposé une animation autour d'un vieux conte russe narré et illustré par des aquarelles réalisées par Christiane, une bénévole.

17 enfants et 10 adultes attentifs ont bu un chocolat chaud et dégusté une part de gâteau apporté généreusement par une lectrice.

Des tout petits de la garderie, accompagnés depuis l'école par Christine et Michel, aux collégiens qui



nous ont rejoins à la descente du bus, tous ont pu partager un grand moment de convivialité.

Si vous aussi vous souhaitez vous investir dans la bibliothèque, de manière ponctuelle ou régulière, n'hésitez pas à nous rejoindre, toutes les bonnes volontés et les nouvelles idées sont les bienvenues.

Les bénévoles de la bibliothèque.

Bilan en chiffres de deux années d'existence

En deux ans, la bibliothèque a accueilli :

- 417 personnes
- 79 lecteurs inscrits, soit 18 % de la population (moyenne nationale 18 %)
- Inscrits actifs : 12 % (moyenne nationale 13 %)
- Budget d'investissement : 1 672 €, dont 621 € de subventions de Madame la Député et Madame la Sénatrice, et 1 050 € à la charge de la commune.

Atelier créatif gratuit à la bibliothèque

La Bibliothèque de Jarjayes organise :

Un ATELIER CRÉATIF GRATUIT : LIVRES PLIES

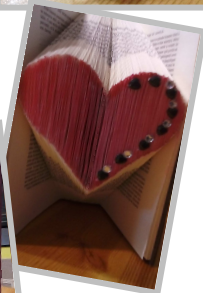
animé par l'association **Val'Créations**, le samedi 26 Mai de 14 à 18h dans la salle de la mairie.

Deux activités au choix :

- le **hérisson** (apporter 1 livre de poche, couverture souple, 150 à 200 pages, 1 paire de ciseaux)
- le **hibou** (apporter 1 livre, couverture cartonnée, hauteur 21,5 cm, 264 pages, 1 crayon mine fin, 1 règle 20-30cm) ou le **cœur plié** (apporter 1 livre couverture cartonnée, hauteur 18cm, 288 pages, 1 porte-mine fin avec gomme, 1 règle 20-30 cm)

Adultes et enfants à partir de 9-10 ans - Groupe de **10** participants

Inscriptions avant le 10 mai 2018 en déposant le formulaire ci-dessous à la bibliothèque.



Bulletin d'inscription à l'atelier de pliage du 26 mai 2018

Nom : Prénom : Age : ans

Téléphone : Mail :

Adresse :

Quel modèle choisissez-vous ?

Inscription dans la limite des places disponibles.

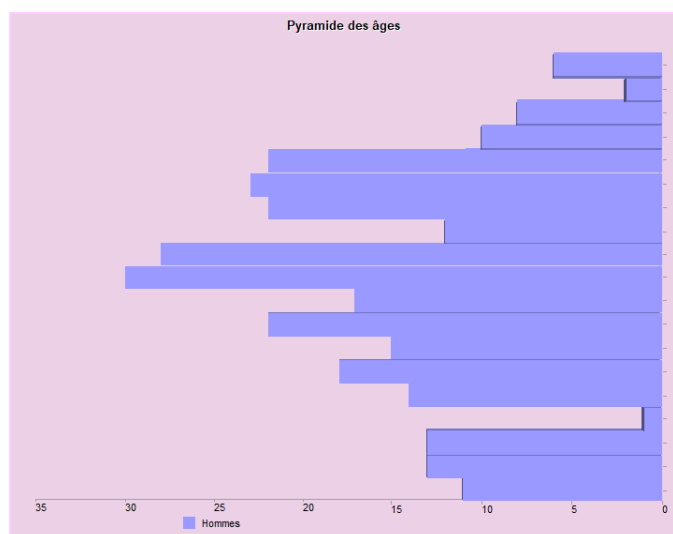
Bulletin à retourner à la bibliothèque ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Recensement

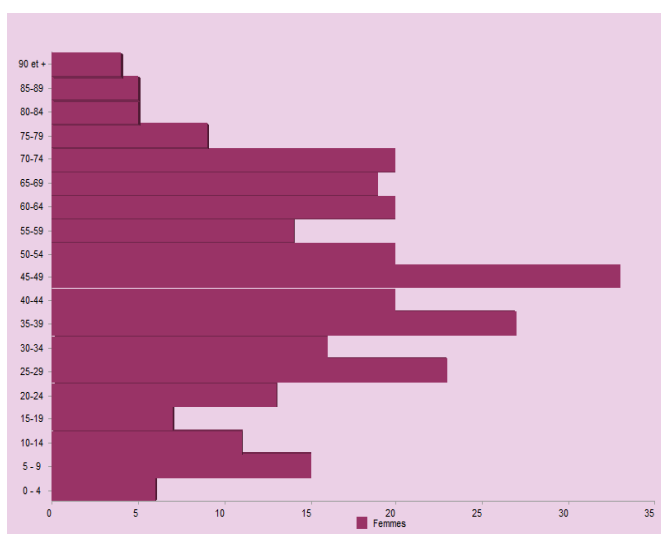
Suite au dernier recensement de la population, l'INSEE vient de nous faire parvenir les chiffres relatifs à la population de Jarjays.

<i>Pyramide des âges de la population</i>				
<i>Tranche d'âges</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>% de la population</i>
0 - 4	11	6	17	2,96%
5 - 9	13	15	28	4,88%
10-14	13	11	24	4,18%
15-19	1	7	8	1,39%
20-24	14	13	27	4,70%
25-29	18	23	41	7,14%
30-34	15	16	31	5,40%
35-39	22	27	49	8,54%
40-44	17	20	37	6,45%
45-49	30	33	63	10,98%
50-54	28	20	48	8,36%
55-59	12	14	26	4,53%
60-64	22	20	42	7,32%
65-69	23	19	42	7,32%
70-74	22	20	42	7,32%
75-79	10	9	19	3,31%
80-84	8	5	13	2,26%
85-89	2	5	7	1,22%
90 et +	6	4	10	1,74%
TOTAL	287	287	574	100,00%

Pyramide de répartition des hommes



Pyramide de répartition des femmes



Des nouvelles de Jarjays Animation

Une année de Jarjays Animation

Encore une année bien remplie pour notre association, avec une équipe largement renouvelée en mars 2017. Nous remercions chaleureusement Stéphanie Hache et Laure Nantas pour leur intense implication toutes ces dernières années.

Au programme de 2017 :

- une après-midi jeux le 2 avril avec la participation très appréciée de la ludothèque ambulante Ludambule
- la traditionnelle fête de la Saint-Pierre le 1^{er} juillet, une belle fête malgré la fraîcheur du temps
- le thé dansant du 10 septembre avec Emmanuel Patras, qui a réuni 100 danseurs dans une très bonne ambiance
- la chasse aux bonbons et la soirée déguisée d'Halloween le 31 octobre
- et la soirée de fin d'année le 16 décembre avec le cirque de la Lune (animation pour les enfants puis spectacle frais et coloré)

Pour cette année 2018, réservez d'ores et déjà l'après-midi du dimanche 15 avril et 9 septembre pour le thé dansant avec Emmanuel Patras ; ainsi que le samedi 30 juin après-midi et soirée pour la fête de la Saint-Pierre dans le parc du château.

Pour d'autres idées d'animations, venez en discuter avec nous à l'Assemblée Générale du mercredi 28 mars à 20h30 en mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour renforcer notre équipe.

Et puis comme toujours, nous comptons sur votre aide ponctuelle pour l'installation et le rangement de ces diverses animations.

Nous remercions la mairie de Jarjays pour sa subvention et son aide administrative.

L'équipe de Jarjays Animation.



Association Trois Châteaux

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont répondu à notre appel aux dons, afin de permettre la restauration du mur clocher endommagé par les conséquences de la foudre qui s'est abattue sur le site lors de l'orage du 13/09/16.

Ici, un petit rappel s'impose, c'est en 1993, qu'un petit groupe de jarjayais, conseillé par l'architecte des bâtiments de France de Gap ; a décidé de créer une association destinée à veiller à l'entretien du site

L'Association Trois Châteaux (ATC) naquit de cette initiative,

La population du village n'adhéra pas dans sa totalité à ce projet. Certains pensaient que le rappel de près de 1.000 ans d'histoire était indispensable pour montrer l'importance et la place du lieu dans celle plus générale du département ; d'autres estimaient qu'un passé aussi lointain devait rester dans les souvenirs, mais que la priorité actuelle c'était l'équipement de la commune... Malgré ces réticences, l'intérêt des habitants devint croissant et les adhésions ne cessèrent de progresser, les adhérents venant même des environs et pas seulement des hautes Alpes.

Dès que les projets de restauration de l'édifice, la constitution de dossier de demande de subvention et l'appel aux dons, les contacts avec les élus et les responsables d'entreprises intéressés par l'opération furent connus, la courbe des adhésions poursuivit une ascension qui ne s'est plus démentie.

D'autre part, les membres du bureau de l'ATC et certains membres ne sont pas restés inactifs ; des travaux d'entretien et de nettoyage des la chapelle ont donné lieu à sentier et l'espace devant la et une grille métallique a été

En 2016, l'objectif était atteint : l'aspect connu de tous et l'association.

de la journée du 13/09/2016, orage, la foudre frappant a qui subit d'importantes impossible de laisser les peine de revenir à une situation nous venions de mettre un

Il fallut partir rechercher des réserves financières étaient

Début 2017, une entreprise gapençaise, nous communiqua un devis acceptable, alors nous avons décidé d'entreprendre les travaux, en combinant la subvention obtenue du conseil départemental, nos réserves et le montant des dons effectués par les sympathisants adhérents ou non de l'ATC.

Nous remercions chaleureusement : le conseil départemental et ses représentants: Patricia VINCENT et Rémi ODDOU, le conseil municipal de Jarjayes et madame MAEHLER, maire. Ainsi que tous ceux et toutes celles qui nous ont adressé leurs dons.

Pour finir, je tiens à signaler la tentative de diversification, entreprise dès 2015, avec les évocations historiques sur la naissance de notre village, ses différentes implantations et l'origine des noms des hameaux qui entourent le chef-lieu, l'épisode malheureux des guerres de religion, marqué par le siège des troupes de Lesdiguières et qui aboutira à la destruction d'une grande partie des maisons et des remparts. En 2017, nous avons changé de sujet en abordant la vie des oiseaux locaux et, dans l'avenir d'autres thèmes pourraient être abordés.

Si vous êtes intéressés par nos activités, ne tardez pas à rejoindre la centaine d'adhérents qui composent notre association.

Au nom du bureau de l'ATC, et en mon nom, je vous adresse mes souhaits de bienvenue et mes salutations les plus cordiales.

Le Président : Gérard NICOLAS
Tél : 04 91 64 83 13 – (port) 06 80 46 88 37



abords et de l'intérieur de plusieurs rendez-vous, le chapelle ont été nettoyés placée.

la chapelle avait retrouvé souhaité par Malheureusement, lors au cours d'un violent proximité ébranla l'édifice dégradations. Il était choses en l'état, sous antérieure à laquelle terme.

financements car nos largement insuffisantes.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 3 octobre 2017

Etaient présents : Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME, Maurice CŒUR. Mesdames Valérie BORDIGA, Christelle MAEHLER, Sandrine DE AGOSTINI, Nathalie MECHIN et Sandrine GARNAUD.

Excusés : Christophe CŒUR et Cécile FAURE.

Absent : Jean-Claude ROUGON

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAEHLER, maire, est ouverte à 20h00. Madame le maire propose Sandrine DE AGOSTINI comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le dernier compte rendu de la séance du 05 septembre 2017 à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE 1

Madame le maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget principal 2017 sont insuffisants, cela étant dû au paiement de 15.000 € au lieu de 12.000 € à la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, pour l'achat d'eau potable, plus la part de la TVA, elle propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

ARTICLES	INTITULE	DEPENSES
6531	Indemnités élus	+ 5.000,00 €
6533	Cotisations retraite	+ 200,00 €
65541	Contributions organismes de regroupement	+ 600,00 €
615231	Voies et réseaux	- 3.000,00 €
615221	Bâtiments	- 2.000,00 €
6227	Frais actes	- 800,00 €

Le conseil a délibéré à l'unanimité.

CONTRAT DE PRESTATION JURIDIQUE

Madame le maire propose au conseil de renouveler le contrat de prestation juridique conclu avec la SCP d'avocats Gerbaud-Aoudiani-Charmasson-Cotte-Moineau-Rouanet, domiciliée à Briançon, pour l'année 2017-2018. Les honoraires annuels sont fixés à 2.730 € TTC.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRE - ACCESSIBILITE MAIRIE

L'entreprise MAF Rénovation, attributaire du lot n°4 : doublages-cloisons-faux plafonds, a réalisé des devis pour des travaux complémentaires. Ceux-ci s'élèvent à 479.01 € TTC et 468.00 € TTC. Le conseil a délibéré à l'unanimité afin que madame le maire les signe.

INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Une délibération avait été prise en début de mandat afin d'allouer une indemnité de conseil au percepteur en place à la trésorerie de Tallard. Cette délibération concernait monsieur Michel MOREL. Ce dernier étant parti à la retraite, il y a lieu de reprendre une délibération pour son successeur, madame Michèle VALDES. Madame le maire propose de prendre une délibération générale sans nommer le percepteur en place, afin d'éviter de délibérer à chaque changement. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Grace à l'aide de monsieur Jean-Michel MAGNAN, de la SMACL, les remboursements concernant la grave maladie de madame OUBRON LE DUIGOU ont pu reprendre normalement.
- Un candélabre a été endommagé au quartier « La Peyrouse », par un véhicule. Un constat a été fait avec l'automobiliste. Un devis de 1.500,00 € a été réalisé par l'entreprise ETEC.
- La commune se doit d'effectuer une enquête auprès de la famille qui a déscolarisé ses enfants. Après entretien avec monsieur ESMIEUX, de l'éducation nationale, madame le maire a pris contact avec l'assistante sociale du secteur.
- Des fissures ont été constatées sur les murs de l'atelier communal ainsi qu'un affaissement du goudron au niveau du parking. La commune a contacté l'entreprise AMCV afin de faire jouer la garantie décennale.
- La commune remercie Florent Meizenq et Laurent Maechler pour la pose de l'enseigne « mairie » sur la façade, ainsi que le porte-drapeau supplémentaire.
- Le repas des aînés de Noël sera le dimanche 10 décembre 2017 à 12h00 à la salle des fêtes de la commune. Une orgue de barbarie viendra animer l'après-midi.
- Un devis a été demandé à la société RICOH pour descendre le photocopieur dans les nouveaux locaux de la mairie en rez-de-chaussée.
- Madame MECHIN informe le conseil que monsieur BARBEAU Alain souhaite s'investir au sein de la bibliothèque municipale.
- Monsieur Maurice CŒUR demande que le nom de son père soit gravé sur le monument aux morts. Le conseil accepte une nouvelle plaque mais pas de gravure car il pourrait y avoir un risque de dégradation du monument.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h00 devant le monument aux morts en présence d'un détachement de militaires.

La séance est levée à 21H10.

Séance du 5 Décembre 2017

Etaient présents : Mesdames Christelle MAECHLER, Nathalie MECHIN, Cécile FAURE et Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME, Maurice CŒUR, Christophe CŒUR.

Procuration : Madame Sandrine AGOSTINI, excusée, a donné procuration à Monsieur Bernard GUILLAUME.
Madame Valérie BORDIGA, excusée, a donné procuration à Madame Christelle MAECHLER.
Madame Sandrine GARNEAUD, excusée.
Monsieur Jean Claude ROUGON, absent.

Le quorum étant atteint, la séance présidée par Madame le Maire est ouverte à 20h00.

Madame le Maire propose Monsieur Christophe CŒUR comme secrétaire de séance.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le précédent compte rendu du 3 Octobre 2017 avec une abstention et sept pour.

Subvention départementale :

Une subvention d'un montant de 8000 euros a été accordée à la commune par le conseil départemental pour la réfection de la voirie au quartier du Villard.

Le montant de ces travaux s'élevait à 29 963,00€ HT.

Le conseil municipal accepte la subvention et délibère en ce sens.

Avancement de grade :

- Madame Marie Laure BORDIGA était employée comme adjoint technique territorial première classe et devient adjoint technique territorial principal de deuxième classe à compter du 01/11/2017.
- Madame Anne- Luce MOURIES était adjointe administrative principale de deuxième classe et passe adjointe administrative principale de première classe à compter du 01/11/2017.

Vote à l'unanimité.

Rapports eau et assainissement :

Un rapport annuel est effectué sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016. (Consommation, mètre linéaire de réseau etc.), ainsi qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers .

Le conseil municipal acte à l'unanimité les rapports présentés par madame le maire.

Urbanisme :

L'instruction des dossiers d'urbanisme par la Direction départementale des territoires s'arrête le 31 décembre 2017.

La commune s'est renseignée auprès de trois structures : Syme 05, Communauté de commune de l'Avance, Serre Ponçon et l'Agglomération de Gap.

Après concertation, Madame le Maire propose de confier les dossiers au Syme 05 qui possède déjà un guichet urbanisme et la commune donne déjà ses dossiers du secteur électriques au Syme 05 pour avis.

La commune va passer une convention avec cette structure qui prendra effet au 01 janvier 2018.

Le conseil municipal délibère en ce sens et vote 8 voix pour et 1 abstention.

C.L.E.C.T : Commission locale de l'évaluation des charges transférées.

Cette commission s'est réunie pour évaluer le montant de l'attribution qui sera versée à chaque commune pour compenser les transferts de fiscalités et de compétences opérées envers la communauté d'agglomération.

Pour la commune le montant s'élève à 61.504 €.

Le conseil municipal approuve le rapport du CLET à l'unanimité et délibère en ce sens.

Décisions modificatives.

Madame Le Maire expose au conseil municipal que les crédits perçus à certains comptes du budget principal de l'exercice 2017 étant insuffisants, Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 1326 Agence de l'eau dépense + 5000 €

Compte 1313 Département recette + 5000 €

C/041-202 – Frais liés aux documents d'urbanisme – 19.602 € en dépenses

C/041-2031 – Frais d'études - 19.602 € en recettes

Le conseil municipal délibère en ce sens et vote à l'unanimité.

Questions diverses :

Madame Sandrine BAUR remplace Madame Renée AMAR depuis un an, en tant que stagiaire et devient titulaire au 1er Novembre 2017, pour cela Madame Sandrine BAUR devra suivre une formation de cinq jours obligatoire.

La société Bodet assurera la maintenance de l'horloge de l'église pour un montant de 276 € par an.

L'inauguration de Gymnase Mobile aura lieu le vendredi 8 décembre 2017 à la salle polyvalente.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 décembre 2017 à la salle polyvalente.
Il y a 53 personnes inscrites.

La fête des élèves de l'école de Jarjayes se tiendra le 21 décembre 2017 à la salle polyvalente.

La prochaine réunion du PLU se tiendra le 6 décembre 2017.

Une réunion avec le maire de Gap a eu lieu pour discuter de la gratuité des transports scolaire qui pourrait être effective à partir du 1 septembre 2018 ainsi que la mise en place d'un service de taxi à la demande.

Madame Nathalie MECHIN et Madame Valérie BORDIGA ont travaillé sur le devenir du château de Jarjayes.

L'inscription sur les listes électorales est à faire au plus tard le 30 décembre 2017.

Monsieur Maurice CŒUR a assisté à une journée sur le devoir de mémoire au 4eme Régiment de chasseur à Gap.

Monsieur Maurice COEUR évoque le sujet des primes de fin d'année des employés communaux.
Madame Le Maire répond que le montant de celles-ci et leur répartition reste la même que l'année précédente.

La séance est levée à 22 h.

Séance du 6 mars 2018

Présents : Christelle Maechler, Valérie Bordiga, Sandrine de Agostini, Maurice Cœur, Nathalie Méchin, Julien Nantas, Bernard Guillaume

Absents excusés : Sandrine Garnaud, procuration à Nathalie MECHIN, Christophe Coeur

Absents : Jean Claude Rougon, Cécile Faure

Le quorum étant réuni, la séance, Présidée par Madame Christelle MAEHLER, Maire, est ouverte à 20h00.

Madame le maire propose Monsieur Julien NANTAS comme secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 5 décembre 2017.

DELIBERATIONS

1. Autorisation à Madame le Maire de signer une convention avec le Département :

Deux ralentisseurs réalisés fin 2007-2008 ont été implantés sans convention avec le département, aujourd'hui ce dernier nous demande de régulariser cette occupation du domaine public routier départemental en signant une convention.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention cette délibération ne prêtant pas à débat. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité.

2. Instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte de la Mairie :

Jusqu'au 31/12/2017, la Direction Départementale du Territoire instruisait nos dossiers d'urbanisme.

Le SYME 05 pensait pouvoir instruire ces dossiers, nous avons donc voté une délibération en ce sens le 05/12/2017.

Malheureusement, après vérification des statuts du SYME 05, le contrôle de la légalité a refusé à cette institution.

Nous avons demandé à Madame La Préfète un sursis de quelque mois afin que la DDT puisse continuer ce service en attendant de trouver un nouveau service instructeur

La réponse est négative.

En attendant, depuis le début de l'année, c'est Madame Le Maire qui a assuré ce service au prix de nombreuses heures de travail.

Il nous reste donc deux propositions :

La Ville de Gap et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Les tarifs sont :

	GAP	Serre-Ponçon Val d'Avance
PA	217 €	160 €
Permis de construire	181 €	80 €
Permis de démolir	108 €	80 €
DP	144 €	56 €
Certificat Urbanisme B	144 €	48 €
Certificat Urbanisme A	Néant	16 €

La durée du contrat est de 1 an pour GAP et 5 ans pour Serre-Ponçon Val d'Avance

La Com com Serre-Ponçon Val d'Avance nous demande une part fixe en plus de 1,5 €/habitant/an.

Après étude des dossiers demandés sur l'année 2017, la différence des deux propositions représente une somme de 20 €/an.

Après échange, la proposition de la com com Serre-Ponçon Val d'Avance est mise au vote.

Pour : 7 - Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

1. Un rendez-vous est prévu avec Monsieur VILLIE de la DDT afin d'étudier les implantations des bacs à fleurs
2. Nous remercions et apprécions la carte de remerciements de l'association Jarjays Animation pour le prêt de la salle polyvalente. Nous rappelons que l'Assemblée Générale aura lieu le 28 mars prochain et que le prochain événement sera un thé dansant le 15 avril.
3. L'atelier théâtre de l'école donnera sa représentation le 24 mai.
4. Le 26 mai atelier pliage de livre à la bibliothèque.
5. Le 13 Avril inauguration de la Mairie à 17h30.
6. Madame le Maire a eu rendez-vous la semaine dernière avec Monsieur Mejnioui de l'agence régionale PACA , le département et les représentants de l'entreprise Orange pour la fibre optique afin de définir l'emplacement du coffret. Celui-ci sera donc installé entre les poubelles et le garage à vélo du parking de la Mairie.
7. Le centre de loisirs habituellement organisé à La Saulce et Tallard pendant les vacances scolaires ne pourra l'être cet été en raison de travaux d'accessibilité. Madame le Maire demande à l'assemblée si nous pourrions envisager le prêt de notre école. Aucune opposition. Dans l'attente de plus de détails.
8. Des devis de voirie ont été réalisés. Néanmoins, il manque encore un devis concurrent. Sur le principe la réparation de la route de la sarrière et de deux plateaux traversants pour casser la vitesse dans le village sont envisagés. Dans l'attente de l'attribution annuelle des subventions.
9. Commission budget le 7 mars à 9h00
10. Le 14 mars, réunion de conseil, du Cabinet Chado et des personnes publiques associées concernant le PLU.
11. Nathalie MECHIN a rencontré l'assistant parlementaire de Madame la Députée Pascale BOYER à l'Assemblée Nationale afin d'évoquer le dossier du devenir du Château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**Nous vous rappelons que les Conseils Municipaux sont publics.
Les comptes-rendus des réunions sont affichés 8 jours maximum après chaque réunion.
Ces documents sont également en libre consultation en mairie.**

**Vous souhaitez recevoir ce petit journal par mail ?
Laissez vos coordonnées à l'adresse : mairie.jarjayes@wanadoo.fr**



Animation au domaine de Malcor

«En ce jour de grâce du 27 mai en l'an 2018, toutes les gentes Dames et Demoiselles seront gâtées comme des Reines...

Nous vous invitons au Domaine de Malcor à partir de 10 heures jusqu'à 18 heures où une successions d'ateliers gratuits seront mis à votre disposition pour être choyées avec des animations autour de la beauté (maquillage, coiffure), bien-être (massages....) sportif et danse (zumba, country...) culturel (peinture, scrapbooking....) et culinaire...

Pendant que les mamans se font dorloter, les enfants pourront s'amuser (château gonflable, pêche au canard.....).

Buvette et restauration sur place...alors à vos agendas !

www.domaine-de-malcor.com

Pascal et Sabine MENDES
07 68 81 67 38 »

Horaires déchetterie des Piles

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h en été)
Mardi et jeudi de 14 h à 17 (18 h en été).

Le ramassage des encombrants volumineux

Renseignement au 04 92 54 27 29.

Etat Civil

Naissance :

- Marius SOUBRA né le 17 novembre 2017
- Charles COMPAGNON VIDAL né le 9 mars 2018

Décès :

- Fabrice CAUCHOIS, décédé à Gap le 12 décembre 2017

Mairie de Jarjayes

Tél : 09 61 24 30 27
mairie.jarjayes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00
Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 30
Le jeudi de 14 h 00 à 18 h 30

Permanence du Maire

Tous les jeudis
de 18 h 00 à 19 h 00



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences